

A4a : Rendre les manifestations plus accessibles — La JS pour toutes et tous sans privilèges

Motion à l'attention de l'Assemblée annuelle de la JS Suisse des 17 et 18 février 2024 à Berne-Bümpliz

Signataires : Xiao Ember (JUSO ZG), Céline Demierre (JUSO Zürich Unterland), Paula Sommer (JUSO AG), Daria Semenova (JUSO Stadt Zürich), Jana Kürzi (JUSO ZG), Mario Huber (JUSO ZG), Silas Muggli (JUSO Zürcher Oberland), Safira Timpanaro (JUSO Aargau), Jelena Speer (JUSO Winterthur), Valeria Muster (JUSO Winterthur), Pia Voss (JUSO Winterthur), Michi Weidmann (JUSO Winterthur), Jan Suter (JUSO Stadt Zürich), Kilian Teubner (JUSO Obwalden), Angel Yakoub (JUSO Baselland), Mika Kaufmann (JUSO Baselland), Elias Erne (JUSO Aargau), Thyl Fueter (JUSO Stadt Zürich), Anja Solenthaler (JUSO Zürcher Oberland), Théophile Gilgien (JUSO Zürich Unterland), Allan Boss (JUSO Zürich Unterland), Olivia Geisser (JUSO Zürcher Oberland), Clara Bonk (JUSO Baselland), Dario Bellwald (JUSO Obwalden), Sofia Rohrer (JUSO Stadt Zürich), Auri Senften (JUSO Graubünden), Nadine Aeschlimann (JUSO Stadt Bern), Finn Wehli (JUSO Stadt Zürich)

Les manifestations de la JS doivent respecter les critères suivants :

- **L'accessibilité en fauteuil roulant est garantie : l'estrade et les places assises sont accessibles, et les possibilités de trajet par transports publics suivent.**
- **Les voies pour fauteuil roulant, ascenseurs, toilettes et autres sont clairement indiqués.**
- **Des avertissements sont faits avant les prises de paroles abordant des sujets sensibles, le lancement de musique forte ou l'affichage d'images sensibles. Les invité-es en sont informé-es à l'avance.**
- **Les manifestations doivent pouvoir proposer au moins une petite pièce indiquée et disponible comme espace plus sûr. Celui-ci doit disposer de possibilités de s'asseoir confortablement.**

Si les critères ne peuvent pas être remplis, la page de l'événement sur le site doit l'indiquer à l'avance.

Explication : *La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée par la Suisse en 2014) décrit à son article 29 les conditions-cadres nécessaires à la « participation à la vie politique ». Cela implique notamment la mise en place proactive d'un environnement qui permet cette participation sans discriminations. Il est embarrassant que nous en soyons encore si loin en tant que parti opposé à toutes les discriminations.*

En tant qu'organes démocratiques de la JS, les assemblées doivent absolument être ouvertes à toutes et tous de manière concrète et pas seulement symboliquement. La

charge de l'effort pour le permettre revient clairement au CD et à l'organisation des manifestations, et pas aux personnes en situation de handicap. Devoir réclamer soi-même de l'aide ne fait que pousser les gens à s'en passer.

Il est pour nous évident qu'il nous revient en tant que JS de rendre la participation aux processus démocratiques de notre parti aussi facile que possible aux personnes discriminées. Toutes les mesures proposées travaillent à réduire au maximum les obstacles pour les personnes en situation de handicap. Ces mesures sont réalistes et possibles à implémenter.

Prise de position du comité directeur : refuser au profit de A4c